

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2025

EXERCER L'ACCÈS À L'EMPLOI, PÉRENNISER ET ÉTENDRE PROGRESSIVEMENT
L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE COMME
SOLUTION DE RETOUR À L'EMPLOI POUR LES PERSONNES PRIVÉES DURABLEMENT
D'EMPLOI - (N° 1326)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS97

présenté par

M. Dussausaye, Mme Bamana, M. Bentz, M. Bernhardt, Mme Levavasseur, Mme Delannoy,
Mme Dogor-Such, M. Florquin, M. Frappé, M. Lioret, Mme Loir, M. Muller, Mme Mélin,
M. Ménagé, Mme Ranc et M. Taché de la Pagerie

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 19, supprimer le mot :

« volontaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le terme « volontaires » est juridiquement inutile car aucune embauche ne peut se faire sans consentement. Mais surtout, il introduit une logique inversée où le choix du chômeur primerait sur l'évaluation de ses perspectives classiques de retour à l'emploi. En supprimant cette mention, on réaffirme que c'est à France Travail d'activer ce levier dans une logique d'exception et non d'auto-sélection.